

PLUi-H

Emplacements Réservés

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLUi arrêté le : 3 juillet 2025
PLUi approuvé le : 12 février 2026

Table des matières

AIX-EN-ISSART	4
AZINCOURT	6
BEALENCOURT	8
BOIS-JEAN	10
BOUBERS-LES-HESMOND	13
BUIRE-LE-SEC	15
CAMPAGNE-LES-HESDIN	17
CAUMONT	19
CAVRON-SAINT-MARTIN	21
CHERIENNES	23
CONTES	25
DOURIEZ	27
ECLIMEUX	29
FILLIEVRES	31
GALAMETZ	33
GOUY-SAINT-ANDRE	35
GRIGNY	37
GUISY	39
HESDIN	41
HESMOND	43
INCOURT	47
LA LOGE	49
LE PARCQ	51
LOISON-SUR-CREQUOISE	53
MAINTENAY	55
MARANT	57
MARCONNE	59
MARIEs-SUR-CANCHE	62
MARENLA	64
MARESQUEL-ECQUEMICOURT	66
MOURIEZ	68
ROLLANCOURT	70
ROUSSENT	72
SAINTE-AUSTREBERTHE	74

SAINT-REMY-AU-BOIS	76
SAULCHOY.....	81
VACQUERIETTE-ERQUIERES.....	83
VIEL-HESDIN.....	85
WAIL.....	89

Précisions sur les emplacements réservés

Les fiches relatives aux emplacements réservés annexées au présent document ont pour objet d'explicitier les emplacements réservés identifiés au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, repérés au plan de zonage par un symbole graphique spécifique.

Ces emplacements sont destinés à la réalisation d'équipements publics, de voies et d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts. Pour chaque emplacement sont précisés la destination, le bénéficiaire de la réservation ainsi que la superficie concernée.

Il est précisé que la numérotation des fiches peut présenter des discontinuités, certains emplacements ayant été supprimés au cours des différentes phases d'élaboration du document d'urbanisme ou lors de procédures d'adaptation ultérieures.

AIX-EN-ISSART

Nom de l'emplacement réservé : AIX-a

Commune : AIX-EN-ISSART

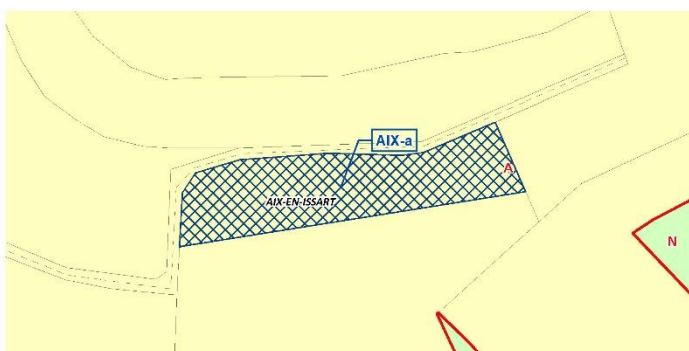
Objet : Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : A

Superficie : 5675m²

Justification : La création d'un bassin de rétention est essentielle pour prévenir les risques d'inondation en captant et en régulant les eaux pluviales lors des fortes précipitations. Cet aménagement permet également de limiter l'imperméabilisation des sols.



Nom de l'emplacement réservé : AIX-b

Commune : AIX-EN-ISSART

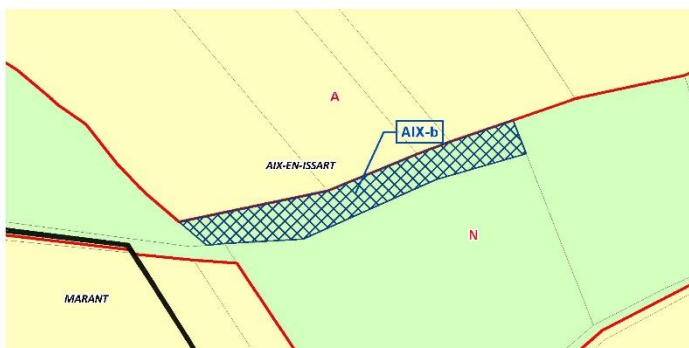
Objet : Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : N

Superficie : 2069m²

Justification : La création d'un bassin de rétention est essentielle pour prévenir les risques d'inondation en captant et en régulant les eaux pluviales lors des fortes précipitations. Cet aménagement permet également de limiter l'imperméabilisation des sols.



AZINCOURT

Nom de l'emplacement réservé : AZI-a

Commune : AZINCOURT

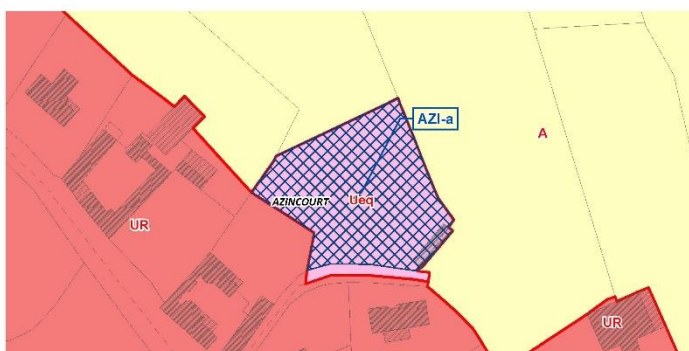
Objet : Réalisation d'une zone de loisirs avec un city-stade

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Ueq

Superficie : 2847m²

Justification : Une zone de loisirs intégrant un city-stade offre un espace de détente et de pratique sportive aux habitants. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de promotion des activités de plein air.



BEALENCOURT

Nom de l'emplacement réservé : BEAL-a

Commune : BEALENCOURT

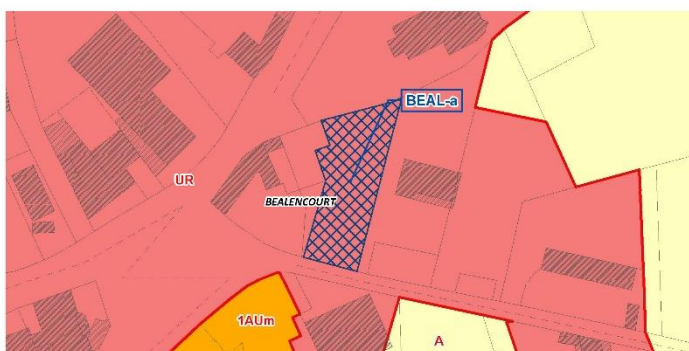
Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 685m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



Nom de l'emplacement réservé : BEAL-b

Commune : BEALENCOURT

Objet : Aménagement de voirie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 572m²

Justification : L'aménagement de la voirie vise à améliorer la sécurité et le confort des déplacements pour tous les usagers, notamment les piétons et cyclistes. Il permet aussi d'optimiser la circulation et d'adapter les infrastructures aux évolutions du territoire.



BOIS-JEAN

Nom de l'emplacement réservé : BOI-a

Commune : BOIS-JEAN

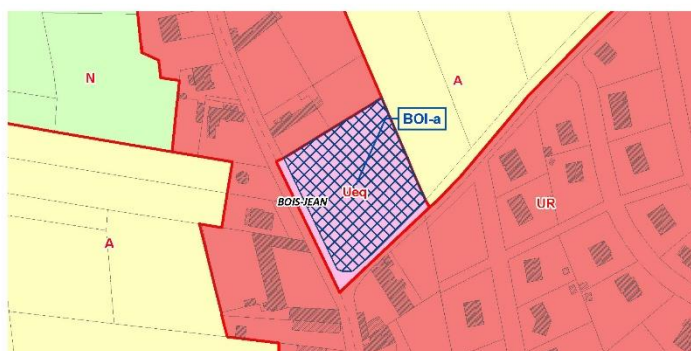
Objet : Création de stationnement et d'équipements publics

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Ueq

Superficie : 3623m²

Justification : La réalisation d'équipements publics de loisirs accompagnés d'un espace de stationnement répond aux besoins des habitants en termes de lieux de rencontre et d'événements. Ce projet contribue à renforcer la vie associative et culturelle du territoire.



Nom de l'emplacement réservé : BOI-b

Commune : BOIS-JEAN

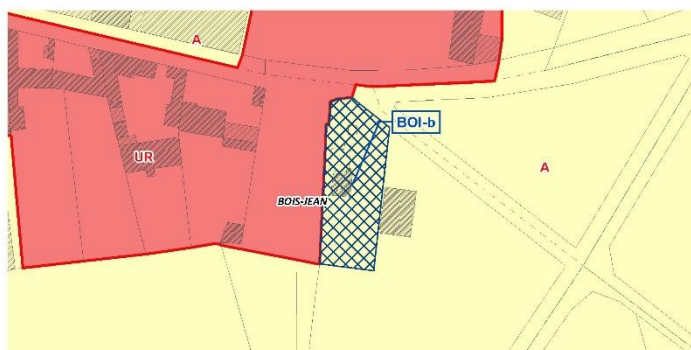
Objet : Projet de salle et de stationnement

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 1006m²

Justification : La réalisation d'une salle communale accompagnée d'un espace de stationnement répond aux besoins des habitants en termes de lieux de rencontre et d'événements. Ce projet contribue à renforcer la vie associative et culturelle du territoire.



Nom de l'emplacement réservé : BOI-c

Commune : BOIS-JEAN

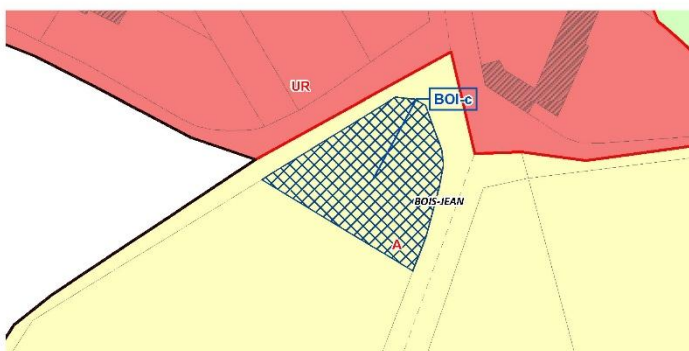
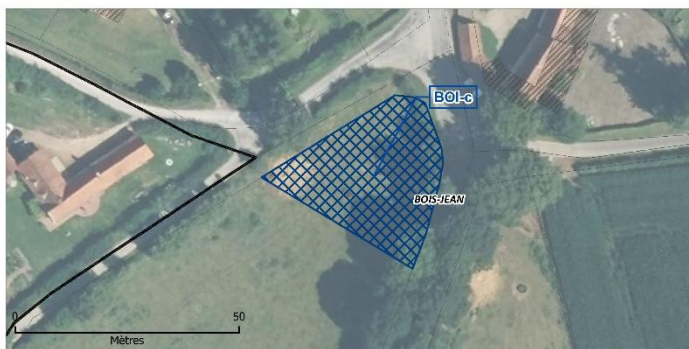
Objet : Projet de bassin de rétention des eaux

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : A

Superficie : 849m²

Justification : La création d'un bassin de rétention est essentielle pour prévenir les risques d'inondation en captant et en régulant les eaux pluviales lors des fortes précipitations. Cet aménagement permet également de limiter l'imperméabilisation des sols.



BOUBERS-LES-HESMOND

Nom de l'emplacement réservé : BOUB-a

Commune : BOUBERS-LES-HESMOND

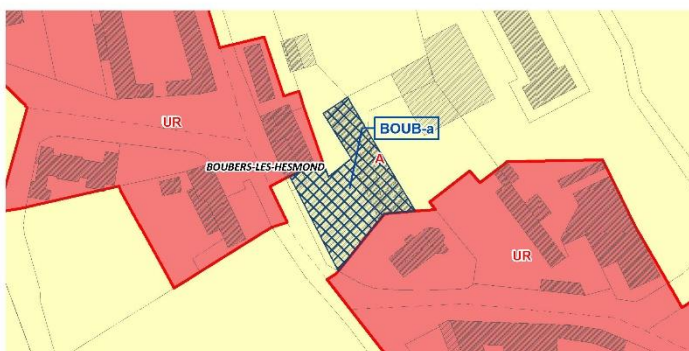
Objet : Extension du cimetière et réalisation d'une place communale

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 823m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir. La création d'une place communale offrira un espace de convivialité pour les habitants. Cet aménagement favorisera le dynamisme local.



BUIRE-LE-SEC

Nom de l'emplacement réservé : BUI-a

Commune : BUIRE-LE-SEC

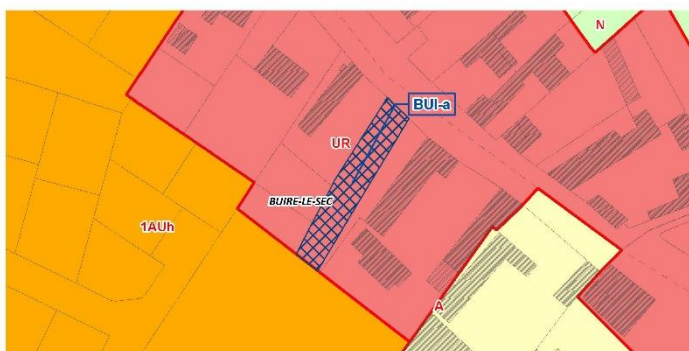
Objet : Desserte d'accès

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 456m²

Justification : L'aménagement d'une desserte d'accès est essentiel afin de garantir une circulation fluide et sécurisée, en particulier pour les riverains et les services d'urgence. Cet accès permet également d'améliorer la desserte des équipements existants et futurs.



CAMPAGNE-LES-HESDIN

Nom de l'emplacement réservé : CAM-a

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Objet : Création d'un chemin piétonnier pour accès

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UP

Superficie : 126m²

Justification : La mise en place d'un cheminement piéton sécurisé vise à favoriser les déplacements doux et à garantir l'accessibilité des équipements et services publics. Cette liaison piétonne contribuera à renforcer la mobilité en limitant l'usage de la voiture.



CAUMONT

Nom de l'emplacement réservé : CAU-a

Commune : CAUMONT

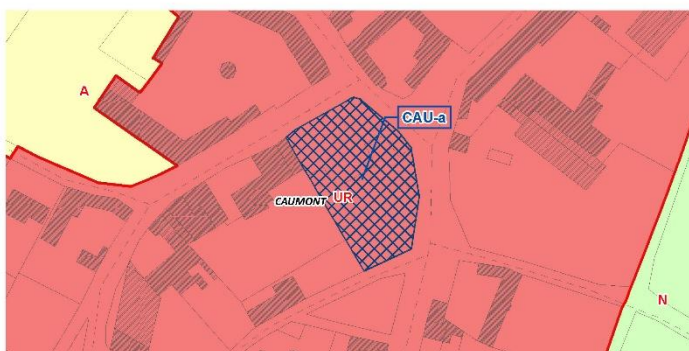
Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 1442m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement.



Nom de l'emplacement réservé : CAU-b

Commune : CAUMONT

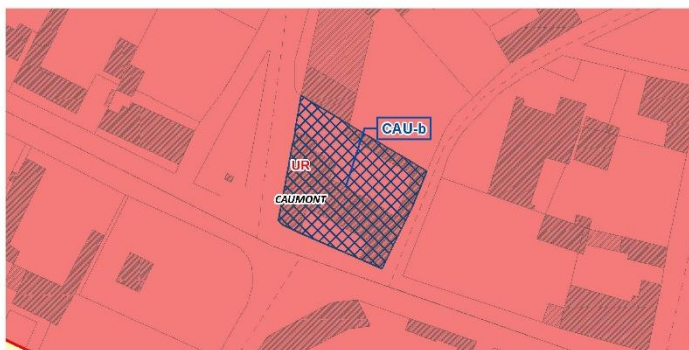
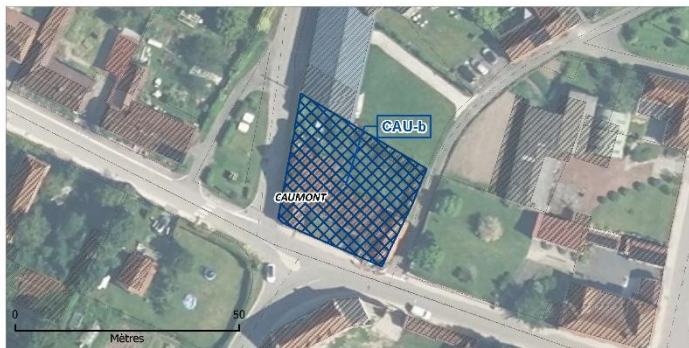
Objet : Stationnement public

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 749m²

Justification : La création d'un espace de stationnement public répond à la nécessité d'offrir des places adaptées aux besoins des habitants et visiteurs, notamment à proximité des commerces et équipements publics. Cet aménagement permettra de fluidifier la circulation et d'améliorer l'accessibilité du centre-bourg.



CAVRON-SAINT-MARTIN

Nom de l'emplacement réservé : CAV-a

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

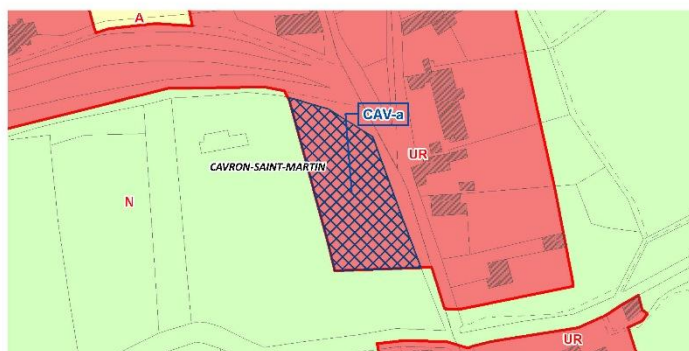
Objet : Zone de jeux communale

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 2118m²

Justification : La mise en place d'une zone de jeux communale répond à un besoin d'équipements adaptés aux enfants et aux familles. Cet espace contribue au bien-être des habitants.



CHERIENNES

Nom de l'emplacement réservé : CHE-a

Commune : CHERIENNES

Objet : Cheminement piéton

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR/A

Superficie : 310m²

Justification : La mise en place d'un cheminement piéton sécurisé vise à favoriser les déplacements doux et à garantir l'accessibilité des équipements . Cette liaison piétonne contribue à renforcer la mobilité douce.



CONTES

Nom de l'emplacement réservé : CON-a

Commune : CONTES

Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 1344m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



DOURIEZ

Nom de l'emplacement réservé : DOU-a

Commune : DOURIEZ

Objet : Stationnement

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 2814m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement, notamment à proximité d'un équipement culturel et touristique.



ECLIMEUX

Nom de l'emplacement réservé : ECL-a

Commune : ECLIMEUX

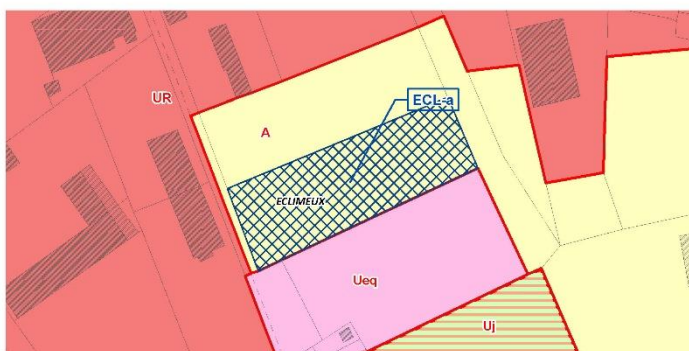
Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 1238m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



FILLIEVRES

Nom de l'emplacement réservé : FIL-a

Commune : FILLIEVRES

Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : N

Superficie : 1871m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



Nom de l'emplacement réservé : FIL-b

Commune : FILLIEVRES

Objet : Elargissement de la voirie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UP

Superficie : 216m²

Justification : L'élargissement de la voirie est nécessaire pour améliorer la fluidité du trafic et assurer une meilleure sécurité des usagers, notamment dans les secteurs où la circulation est contrainte.



GALAMETZ

Nom de l'emplacement réservé : GAL-a

Commune : GALAMETZ

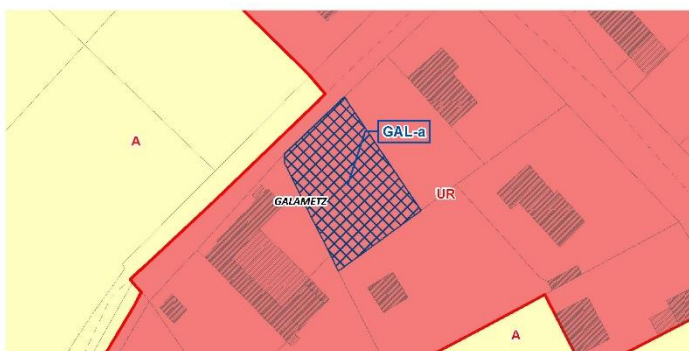
Objet : Construction d'une nouvelle mairie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 655m²

Justification : La construction d'une nouvelle mairie vise à offrir un meilleur accueil aux citoyens et à répondre aux besoins croissants des services administratifs. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'amélioration du service public.



GOUY-SAINT-ANDRE

Nom de l'emplacement réservé : GOU-a

Commune : GOUY-SAINT-ANDRE

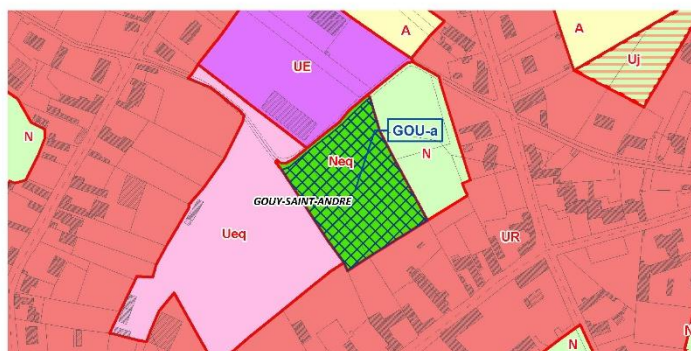
Objet : Equipements publics pour des loisirs

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 6925m²

Justification : La création d'équipements publics pour loisirs répond à la nécessité de diversifier et de renforcer l'offre d'attractivité pour les habitants du territoire.



Nom de l'emplacement réservé : GOU-b

Commune : GOUY-SAINT-ANDRE

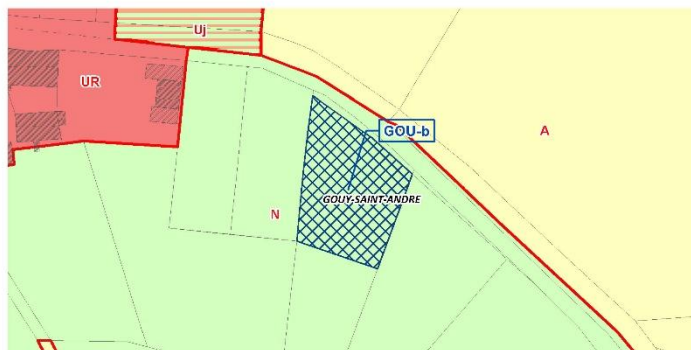
Objet : Bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : N

Superficie : 707m²

Justification : L'implantation d'un bassin de rétention est nécessaire afin de limiter les risques d'inondation et d'assurer une meilleure infiltration des eaux. Cette installation contribue à la résilience du territoire face aux aléas climatiques.



GRIGNY

Nom de l'emplacement réservé : GRI-a

Commune : GRIGNY

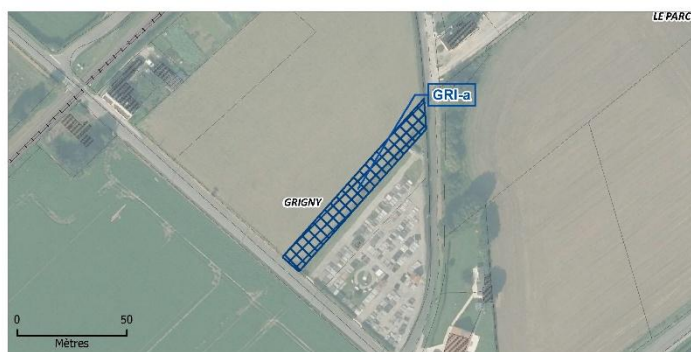
Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 920m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



GUISY

Nom de l'emplacement réservé : GUIS-a

Commune : GUISY

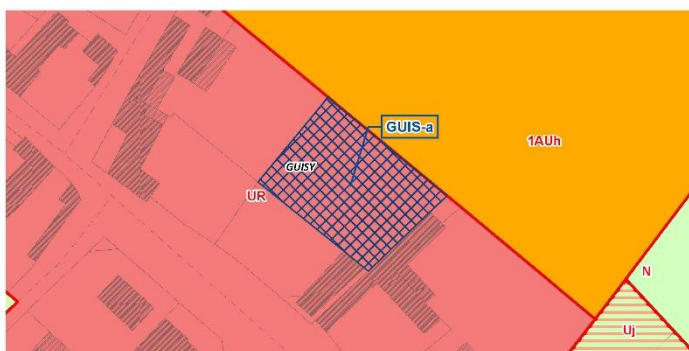
Objet : Espace vert public

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 1241m²

Justification : Les espaces verts jouent un rôle clé dans l'amélioration du cadre de vie des habitants et dans la gestion des eaux pluviales. L'aménagement d'espaces verts publics favorise l'inclusion sociale et améliore la gestion des risques.



HESDIN

Nom de l'emplacement réservé : HESD-a

Commune : HESDIN

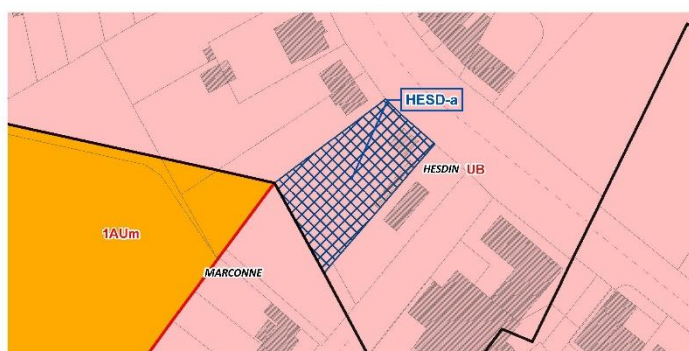
Objet : Aménagement de voirie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UB

Superficie : 1115m²

Justification : L'aménagement de la voirie vise à améliorer la sécurité et le confort des déplacements pour tous les usagers, notamment les piétons et cyclistes. Il permet aussi d'optimiser la circulation et d'adapter les infrastructures aux évolutions du territoire.



HESMOND

Nom de l'emplacement réservé : HESM-a

Commune : HESMOND

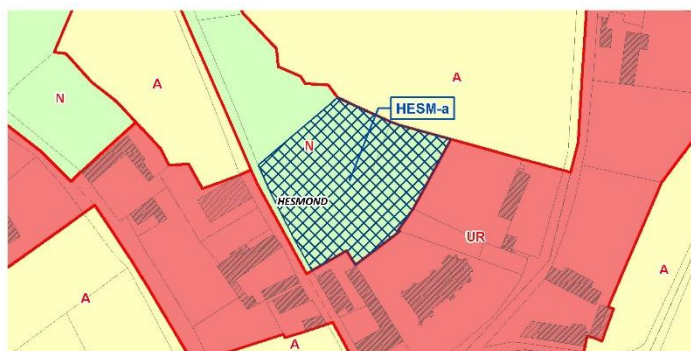
Objet : Extension du cimetière et parc de stationnement

Bénéficiaire : Commune

Zonage : N

Superficie : 2639m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



Nom de l'emplacement réservé : HESM-b

Commune : HESMOND

Objet : Equipement de gestion des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : A

Superficie : 248m²

Justification : L'implantation d'un équipement de gestion des eaux pluviales est nécessaire afin de limiter les risques d'inondation et d'assurer une meilleure infiltration des eaux. Cette installation contribue à la résilience du territoire face aux aléas climatiques.



Nom de l'emplacement réservé : HESM-c

Commune : HESMOND

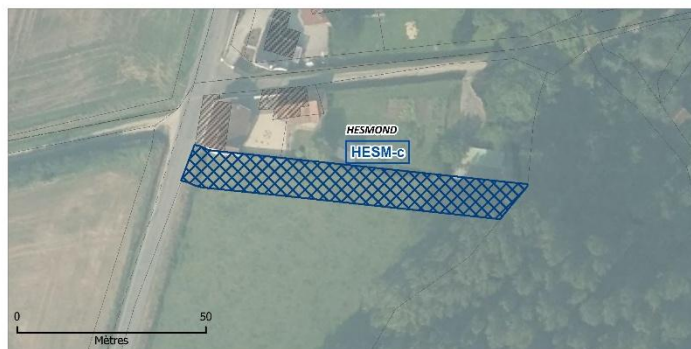
Objet : Réalisation d'un exutoire et traitement des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : A

Superficie : 874m²

Justification : Ce type d'aménagement est essentiel pour gérer efficacement les eaux pluviales, réduire les risques d'inondation et améliorer la résilience du territoire face aux épisodes climatiques extrêmes. La création d'un exutoire et d'un système de traitement des eaux pluviales permet de contrôler l'écoulement des eaux, de protéger les infrastructures urbaines et de préserver la qualité des milieux naturels.



Nom de l'emplacement réservé : HESM-d

Commune : HESMOND

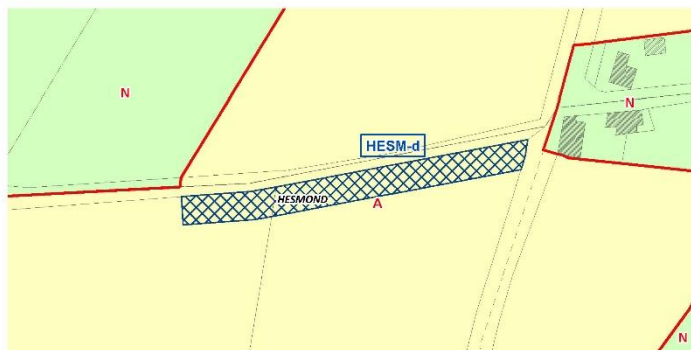
Objet : Réalisation d'un équipement de gestion des eaux pluviales

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : A

Superficie : 1230m²

Justification : L'implantation d'un équipement de gestion des eaux pluviales est nécessaire afin de limiter les risques d'inondation et d'assurer une meilleure infiltration des eaux. Cette installation contribue à la résilience du territoire face aux aléas climatiques.



Nom de l'emplacement réservé : HESM-e

Commune : HESMOND

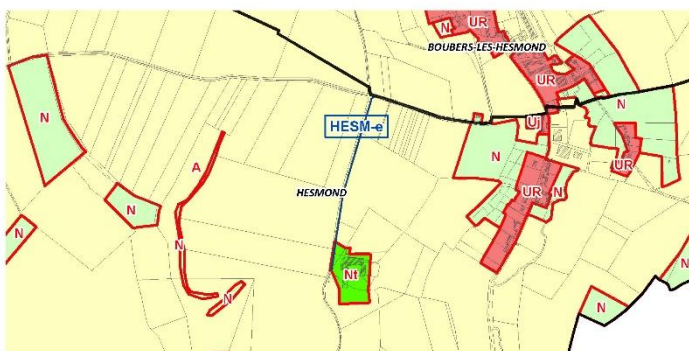
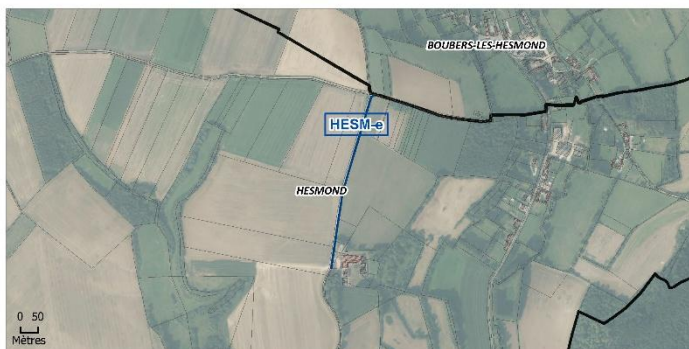
Objet : Elargissement de la voirie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 510m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement.



INCOURT

Nom de l'emplacement réservé : INC-a

Commune : INCOURT

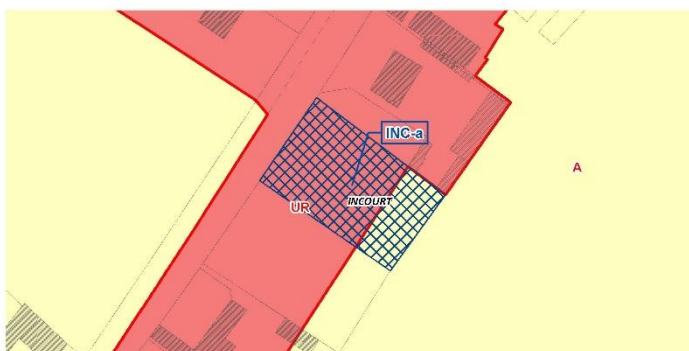
Objet : Réserve incendie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR/A

Superficie : 1171m²

Justification : La création d'une réserve incendie permet d'améliorer la prévention et la gestion des risques en cas de sinistre. Cet aménagement garantit aux services de secours une ressource en eau suffisante pour intervenir efficacement.



LA LOGE

Nom de l'emplacement réservé : LAL-a

Commune : LA LOGE

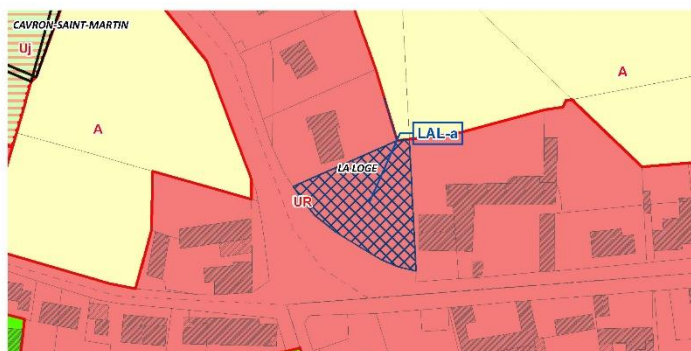
Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 1287m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement.



LE PARCQ

Nom de l'emplacement réservé : LEP-a

Commune : LE PARCQ

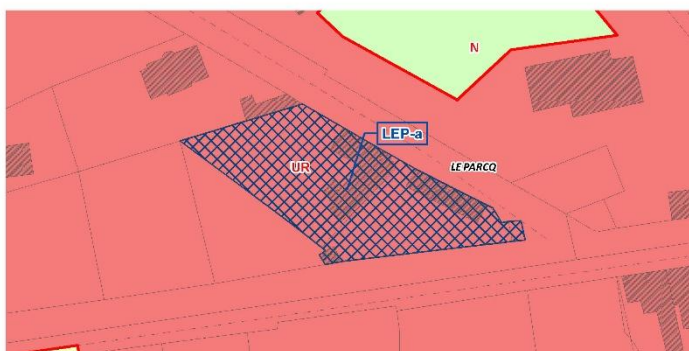
Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 1471m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement. Ce projet vise à désengorger les espaces publics et privés existants, à faciliter l'accès aux équipements publics, aux commerces et aux lieux de travail, tout en contribuant à une meilleure gestion de la mobilité sur le territoire.



Nom de l'emplacement réservé : LEP-b

Commune : LE PARCQ

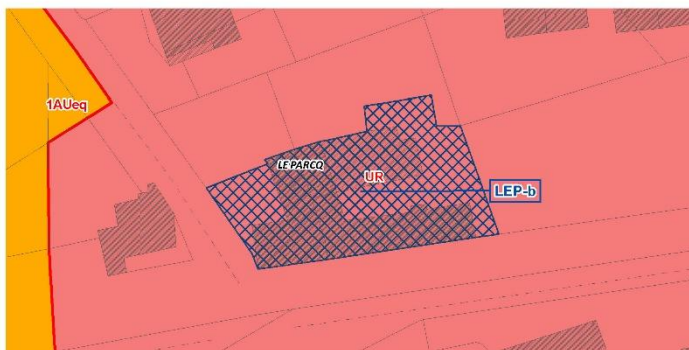
Objet : Création d'un rond-point lors de la construction de la gendarmerie.

Bénéficiaire : Département

Zonage : UR

Superficie : 821m²

Justification : La création d'un rond-point facilitera la gestion des flux de circulation et améliore la sécurité routière aux abords de la future gendarmerie qui sera aménagée.



LOISON-SUR-CREQUOISE

Nom de l'emplacement réservé : LOI-a

Commune : LOISON-SUR-CREQUOISE

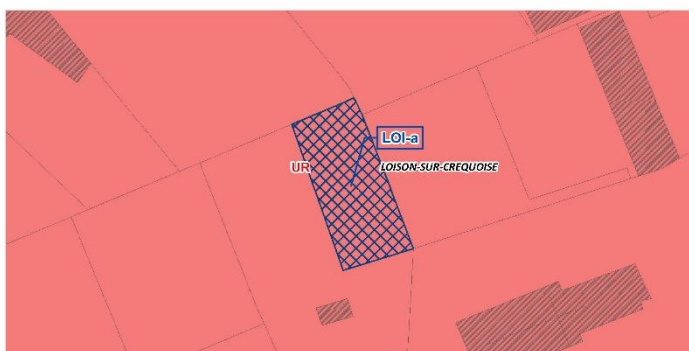
Objet : Sécurisation de l'accès au cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 228m²

Justification : L'amélioration des accès au cimetière permet de garantir une circulation apaisée et sécurisée pour les visiteurs. Cet aménagement facilite également l'entretien et la gestion des espaces funéraires.



MAINTENAY

Nom de l'emplacement réservé : MAIN-a

Commune : MAINTENAY

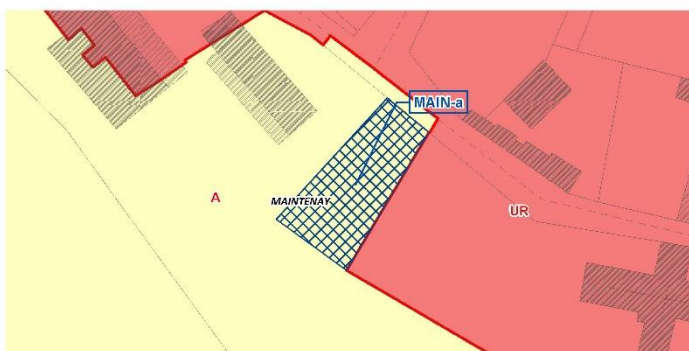
Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 568m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



MARANT

Nom de l'emplacement réservé : MARA-a

Commune : MARANT

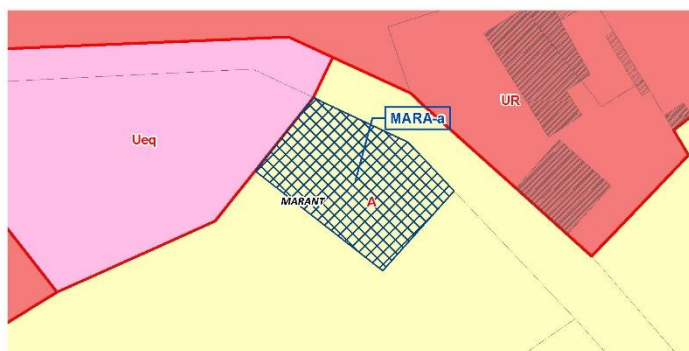
Objet : Extension du cimetière

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 236m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir.



MARCONNE

Nom de l'emplacement réservé : MARC-a

Commune : MARCONNE

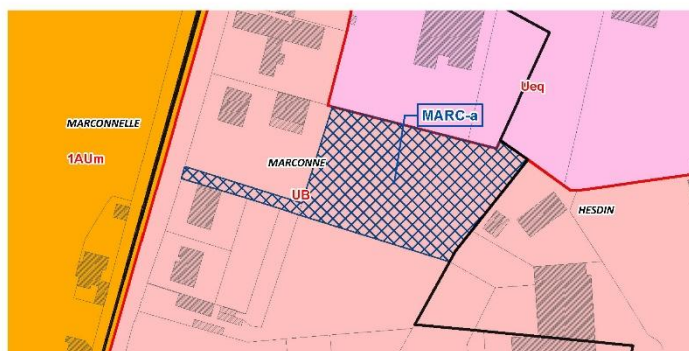
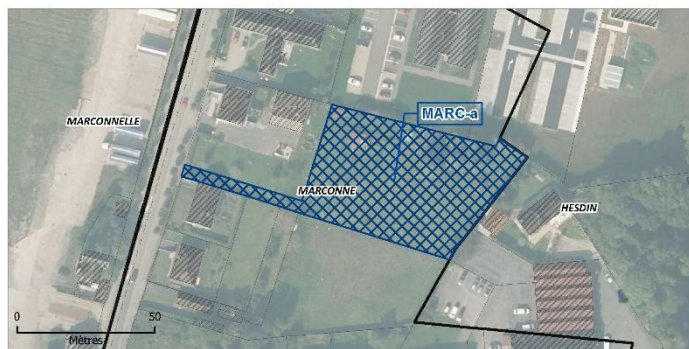
Objet : Espace public et voirie d'accès

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UB

Superficie : 2995m²

Justification : Ce projet permet de créer un espace de convivialité pour les habitants. Il est également essentiel pour assurer une accessibilité, tout en améliorant la sécurité des usagers.



Nom de l'emplacement réservé : MARC-b

Commune : MARCONNE

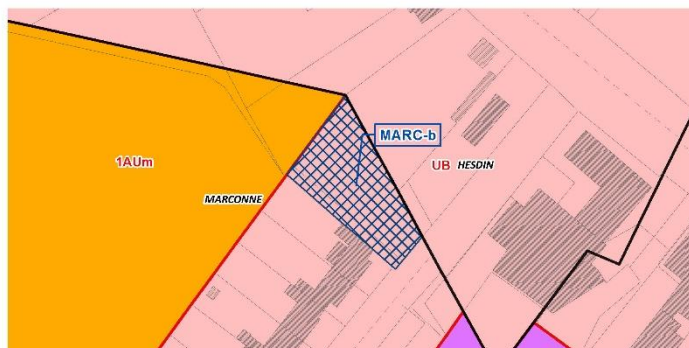
Objet : Aménagement de voirie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UB

Superficie : 800m²

Justification : L'aménagement de la voirie vise à améliorer la sécurité et le confort des déplacements pour tous les usagers, notamment les piétons et cyclistes. Il permet aussi d'optimiser la circulation et d'adapter les infrastructures aux évolutions du territoire.



Nom de l'emplacement réservé : MARC-c

Commune : MARCONNE

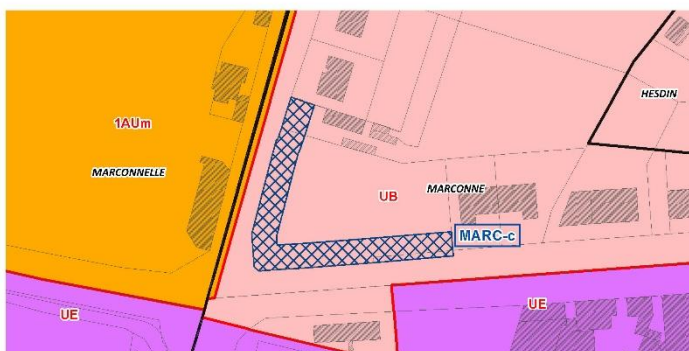
Objet : Requalification du carrefour et aménagement de la maison de santé

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UB

Superficie : 910m²

Justification : La requalification du carrefour vise à fluidifier la circulation et à améliorer la sécurité des usagers. L'aménagement d'une maison de santé permet de renforcer l'offre médicale locale et de garantir un accès aux soins pour tous.



MARLES-SUR-CANCHE

Nom de l'emplacement réservé : MARL-a

Commune : MARLES-SUR-CANCHE

Objet : Equipement public culturel et touristique (oseraie)

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 1256m²

Justification : La création d'équipements publics pour loisirs répond à la nécessité de diversifier et de renforcer l'offre d'attractivité pour les habitants du territoire.



MARENLA

Nom de l'emplacement réservé : MAREN-a

Commune : MARENLA

Objet : City-stade

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 1004m²

Justification : La création d'un city-stade permet de renforcer l'offre d'équipements sportifs accessibles à tous et de favoriser la pratique du sport en plein air. Cet aménagement contribue également au dynamisme du territoire.



MARESQUEL- ECQUEMICOURT

Nom de l'emplacement réservé : MARES-a

Commune : MARESQUEL-ECQUEMICOURT

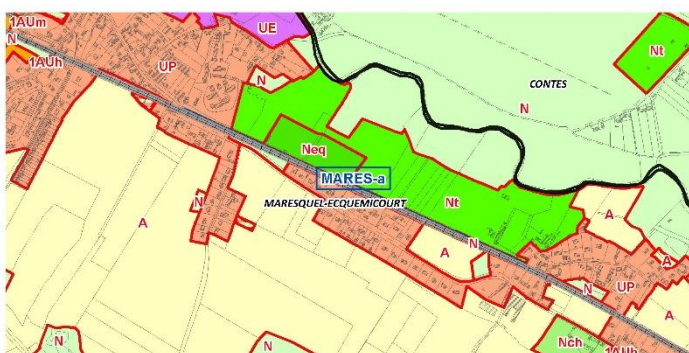
Objet : Mobilité douce

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UP/N

Superficie : 1029m²

Justification : Le développement d'infrastructures dédiées à la mobilité douce favorise les déplacements non motorisés et participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces aménagements garantissent aussi une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes.



MOURIEZ

Nom de l'emplacement réservé : MOU-a

Commune : MOURIEZ

Objet : Réalisation de places de stationnement

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 333m²

Justification : La création de places de stationnement est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement. Ce projet vise à désengorger les espaces publics et privés existants, à faciliter l'accès aux équipements publics, aux commerces et aux lieux de travail, tout en contribuant à une meilleure gestion de la mobilité sur le territoire



ROLLANCOURT

Nom de l'emplacement réservé : ROL-a

Commune : ROLLANCOURT

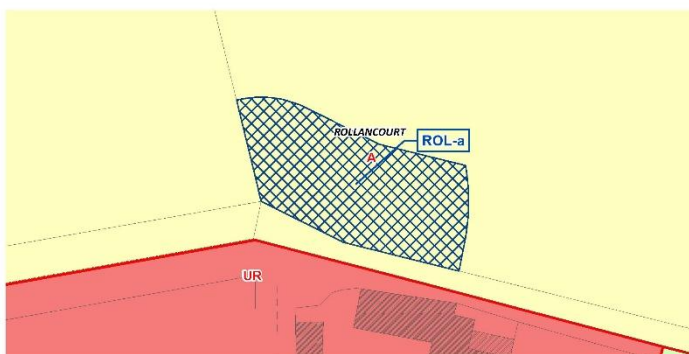
Objet : Réserve incendie

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 499m²

Justification : La création d'une réserve incendie permet d'améliorer la prévention et la gestion des risques en cas de sinistre. Cet aménagement garantit aux services de secours une ressource en eau suffisante pour intervenir efficacement.



ROUSSENT

Nom de l'emplacement réservé : ROU-a

Commune : ROUSSENT

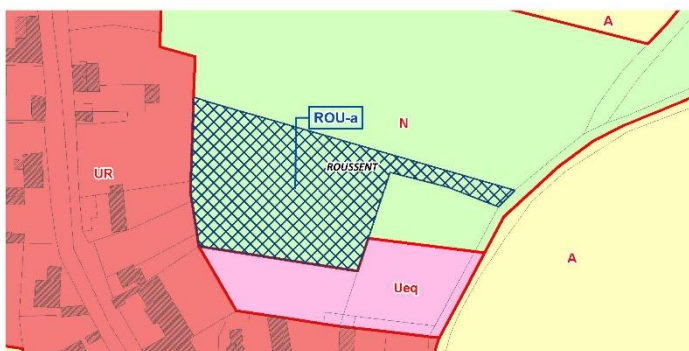
Objet : Extension du cimetière et stationnement associé

Bénéficiaire : Commune

Zonage : N

Superficie : 3516m²

Justification : Face à la saturation progressive du cimetière communal, il est indispensable de prévoir son extension afin de répondre aux besoins pour les années à venir. Le stationnement associé permet de faciliter l'accès au cimetière, en assurant un nombre de places suffisant pour les visiteurs.



SAINTE-AUSTREBERTHE

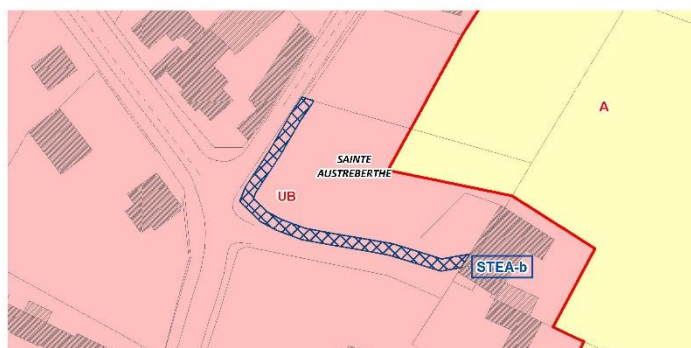
Nom de l'emplacement réservé : STEA-a

Commune :	SAINTE AUSTREBERTHE
Objet :	Elargissement de la voirie?
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	UB
Superficie :	46m ²
Justification :	L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement.



Nom de l'emplacement réservé : STEA-b

Commune :	SAINTE AUSTREBERTHE
Objet :	Elargissement de la voirie
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	UB
Superficie :	269m ²
Justification :	L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement.



SAINT-REMY-AU-BOIS

Nom de l'emplacement réservé : STR-a

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

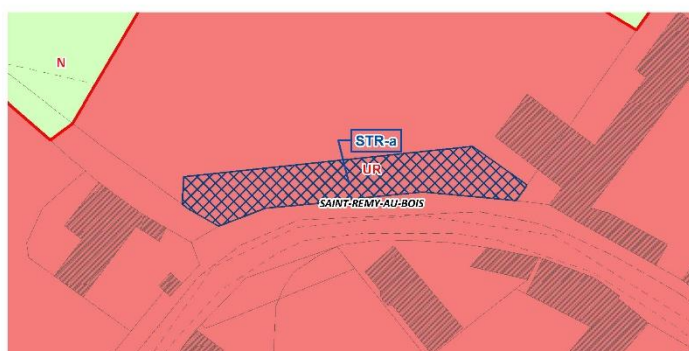
Objet : Elargissement de la voirie et création d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 283m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-b

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

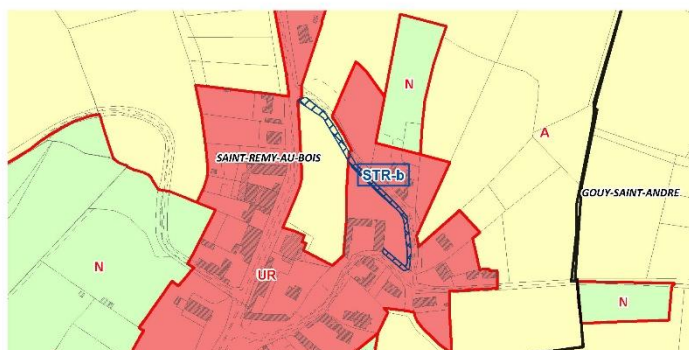
Objet : Elargissement de la voirie et création d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A/UR

Superficie : 798m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-c

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

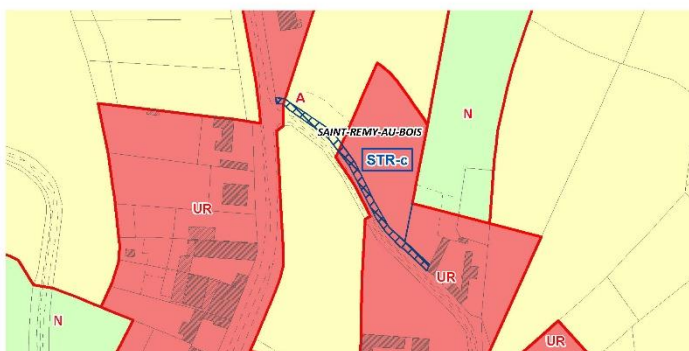
Objet : Elargissement de la voirie et création d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A/UR

Superficie : 367m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-d

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

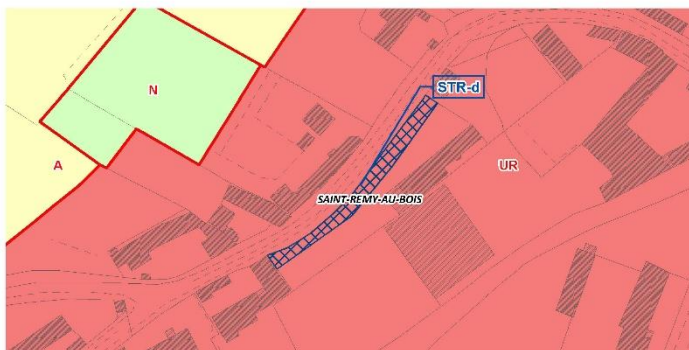
Objet : Elargissement de la voirie et création d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 241m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-e

Commune :	SAINT-REMY-AU-BOIS
Objet :	Elargissement de la voirie et création d'un parking
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	UR
Superficie :	72m ²
Justification :	L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-f

Commune :	SAINT-REMY-AU-BOIS
Objet :	Elargissement de la voirie et création d'un parking
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	UR
Superficie :	418m ²
Justification :	L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



Nom de l'emplacement réservé : STR-g

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

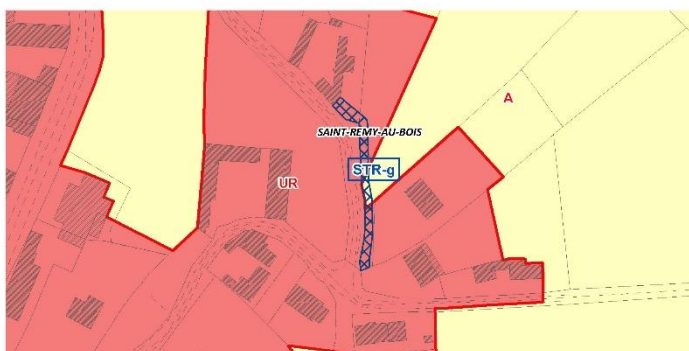
Objet : Elargissement de la voirie et création d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A/UR

Superficie : 225m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement. La création d'un parking répond à la nécessité de stationnement liée à l'augmentation de la fréquentation du secteur.



SAULCHOY

Nom de l'emplacement réservé : SAU-a

Commune : SAULCHOY

Objet : Equipement public de gestion des eaux pluviales

Bénéficiaire : Commune

Zonage : A

Superficie : 814m²

Justification : L'implantation d'un équipement de gestion des eaux pluviales est nécessaire afin de limiter les risques d'inondation et d'assurer une meilleure infiltration des eaux. Cette installation contribue à la résilience du territoire face aux aléas climatiques.



Nom de l'emplacement réservé : SAU-b

Commune : SAULCHOY

Objet : Réalisation d'une salle des fêtes et d'un terrain de jeu

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 2092m²

Justification : Une salle des fêtes couplée à un terrain de jeu permet de répondre aux besoins en équipements de loisirs et d'animation pour la commune. Ce projet favorise les rencontres et le dynamisme local du territoire.



VACQUERIETTE- ERQUIERES

Nom de l'emplacement réservé : VAC-a

Commune : VACQUERIETTE-ERQUIERES

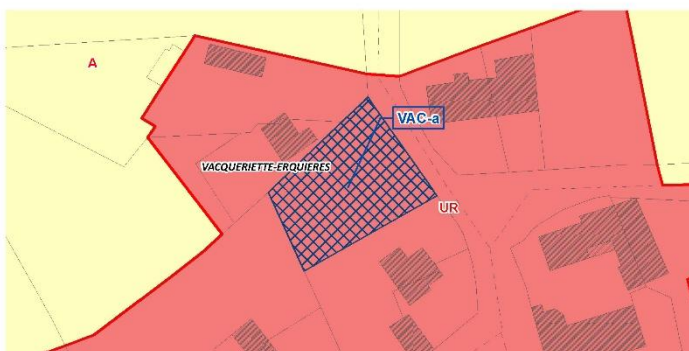
Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 836m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement.



Nom de l'emplacement réservé : VAC-b

Commune : VACQUERIETTE-ERQUIERES

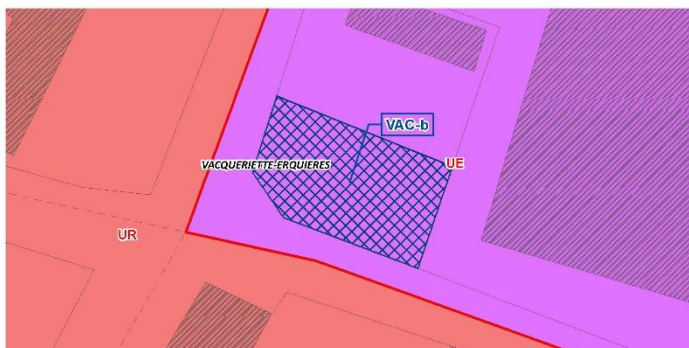
Objet : Elargissement du carrefour

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UE

Superficie : 147m²

Justification : L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur impacté par de nombreuses circulations de poids lourds.



VIEL-HESDIN

Nom de l'emplacement réservé : VIE-a

Commune : VIEIL-HESDIN

Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 770m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement. Ce projet vise à désengorger les espaces publics et privés existants, à faciliter l'accès aux équipements publics, aux commerces et aux lieux de travail, tout en contribuant à une meilleure gestion de la mobilité sur le territoire.



Nom de l'emplacement réservé : VIE-b

Commune : VIEIL-HESDIN

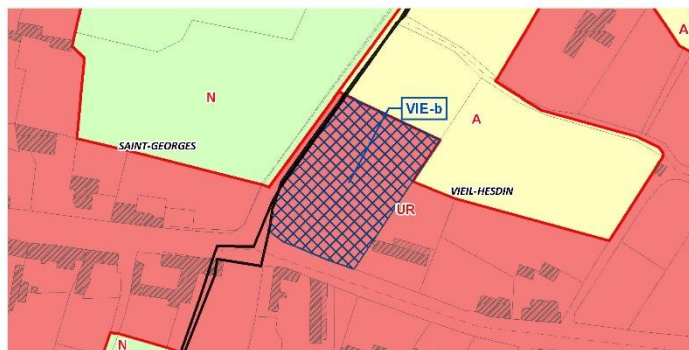
Objet : Valorisation du patrimoine communal (enceinte)

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 3603m²

Justification : La valorisation du patrimoine communal, comme la restauration et la mise en valeur des enceintes historiques ou autres éléments de patrimoine, est un projet clé pour préserver l'identité et l'histoire locale. L'objectif est de dynamiser l'attractivité du territoire tout en préservant son héritage.



Nom de l'emplacement réservé : VIE-c

Commune : VIEIL-HESDIN

Objet : Création d'un cheminement doux

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 1502m²

Justification : L'aménagement d'un cheminement doux vise à encourager les déplacements piétons et cyclables en toute sécurité. Ce projet s'inscrit dans une volonté de favoriser un urbanisme durable.



Nom de l'emplacement réservé : VIE-d

Commune : VIEIL-HESDIN

Objet : Réalisation d'un parking

Bénéficiaire : Commune

Zonage : UR

Superficie : 571m²

Justification : La création d'un parking est justifiée par la nécessité de répondre à une demande croissante de places de stationnement.



Nom de l'emplacement réservé : VIE-e

Commune : VIEIL-HESDIN

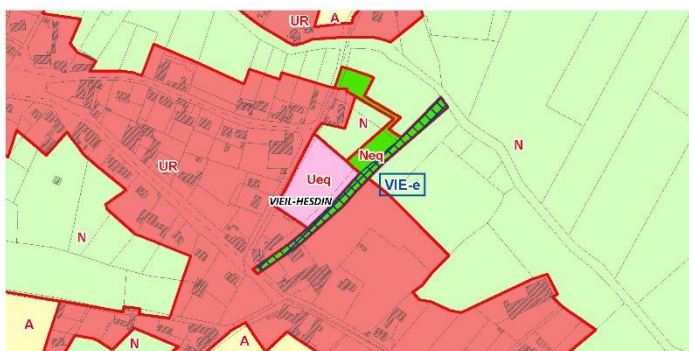
Objet : Réalisation d'un projet touristique communautaire et création d'un cheminement doux

Bénéficiaire : CC7V

Zonage : Neq

Superficie : 2500m²

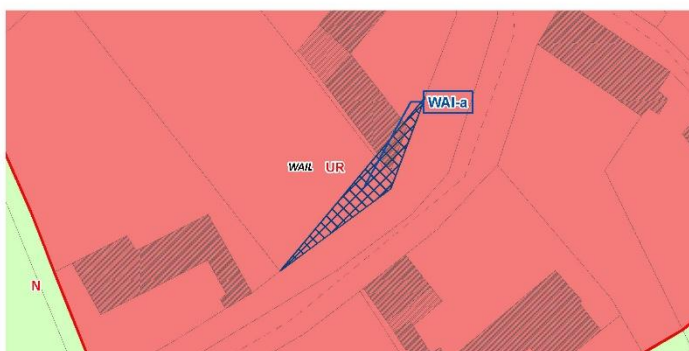
Justification : Ce projet permet de valoriser le patrimoine local tout en facilitant les déplacements piétons et cyclables. Il contribue à renforcer l'attractivité du territoire et à développer une offre touristique respectueuse de l'environnement.



WAIL

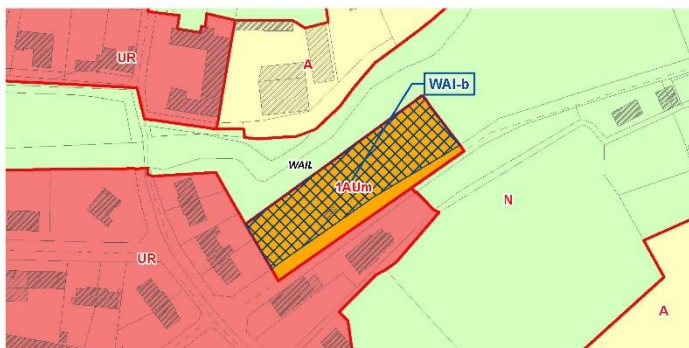
Nom de l'emplacement réservé : WAI-a

Commune :	WAIL
Objet :	Elargissement de la voirie
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	UR
Superficie :	69m ²
Justification :	L'élargissement de la voirie permet d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment dans un secteur en développement.



Nom de l'emplacement réservé : WAI-b

Commune :	WAIL
Objet :	Equipement communal et béguinage
Bénéficiaire :	Commune
Zonage :	1AUm
Superficie :	2215m ²
Justification :	La création d'un équipement communal, notamment un béguinage, répond à un besoin d'offrir des solutions de logement adaptées aux seniors, tout en intégrant des services communautaires et sociaux. Ce projet permet de favoriser le vieillissement actif et de proposer un cadre de vie adapté aux personnes âgées, tout en intégrant des espaces de convivialité et de solidarité.



Nom de l'emplacement réservé : WAI-c

Commune : WAIL

Objet : Aménagement d'espaces loisirs et touristiques

Bénéficiaire : Commune

Zonage : Neq

Superficie : 2358m²

Justification : L'aménagement d'espaces de loisirs et touristiques vise à renforcer l'attractivité du territoire, notamment par d'activités touristiques qui peuvent contribuer au développement économique local.

